



Fiche d'inscription stages Mise à niveau

A partir de 16 ans – année 2022 - 23

Animateur : Keren-Sarah AMSILI

NOM du participant (*en capitales*) : PRENOM du participant:

Date de naissance du participant :

Adresse du participant :

(si le participant est mineur)

Téléphone fixe : du père..... de la mère.....

Téléphone mobile: du père..... de la mère.....

Adresse email : du père..... de la mère.....

Je soussigné(e) : Madame / Monsieur (*rayez la mention inutile*) Nom et prénom:

désire inscrire mon enfant ou Je désire m'inscrire (*rayez la mention inutile*) au stage de mise à niveau du 28 août au 31 août, de 10h à 16h

au 42 rue Maurice Barthélémy 94120 Fontenay-sous-Bois

Tarif: **20h: 249 euros** (*payable en 3 fois sans frais*) - matériel compris (*travail sur papier adapté à la technique*)

Port du masque obligatoire si la loi l'impose. **Tenue non salissante à prévoir. Photos du travail à entreprendre à amener.**

Important : Cette inscription ne sera enregistrée qu'accompagnée:

- de la fiche d'inscription dûment remplie
- des chèques établis à l'ordre de « Ateliers Keren-Sarah » tous datés du premier jour du stage
- d'une attestation d'assurance couvrant les activités extra-scolaires de l'enfant (*)
- de l'autorisation de sortie, de la fiche du droit à l'image et de l'autorisation parentale
- des conditions générales de ventes paraphées sur les 2 premières pages et remplies et signées en dernière page.

Les jours de stage auxquels votre enfant (ou le participant) ne pourra pas assister ne seront pas remboursés.

En cas d'annulation de la part des Ateliers Keren-Sarah et si les cours ne peuvent pas être assurés par un remplaçant, les sommes versées seront intégralement remboursées au prorata des séances annulées. En raison de la situation sanitaire, le stage peut être annulé du jour au lendemain si le gouvernement prend des mesures qui imposent l'arrêt des activités de dessin et peinture.

Le taux de pénalités de retard de paiement est de 10% au deuxième jour de stage. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. En cas de refus de votre chèque par la banque, les frais de banque du compte de Catherine Amsili - Ateliers Keren-Sarah vous seront comptabilisés.

(*) **Extrait des CGV concernant l'assurance:** Le Client s'oblige à souscrire, pour la durée de la prestation, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice du Prestataire.

Important: Extrait des CGV concernant les produits utilisés: Le Client s'engage à prendre connaissance de la liste des produits mis à disposition par le Prestataire pour les besoins de la prestation et à s'assurer qu'il ne souffre pas d'une allergie à l'un d'eux.

Le à **A renvoyer à :**

Signature des parents:

Mme Amsili
Ateliers Keren-Sarah
42 rue Maurice Barthélémy
94120 Fontenay sous Bois

Article 1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations fournies par Ateliers Keren-Sarah (ci-après le « Prestataire ») à ses clients et concernant les services suivants : cours collectifs, cours particuliers, ateliers libres et stages.

Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande.

Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une de ces clauses et conditions.

Les prestations proposées par les ATELIERS KEREN-SARAH sont les suivantes:

- au sein de son atelier, d'une part des cours de dessin et peinture pour enfants, adolescents et adultes avec et sans modèle vivant, en individuel ou en cours collectifs, avec ou sans professeur ponctuellement ou tout au long de l'année scolaire ou en stage de plusieurs jours pendant les vacances scolaires, et d'autre part un accompagnement des élèves de terminale préparant l'option arts plastiques au baccalauréat, un accompagnement des personnes préparant un dossier pour une entrée en MàNAA ou en prépa.

- au domicile ou dans l'atelier de l'élève, des cours individuels.

Le descriptif des objectifs et techniques employés dans chaque cours est mentionné sur le site internet des ATELIERS KEREN-SARAH à l'adresse www.ateliers-keren-sarah.fr et joint à la fiche d'inscription ou au devis établi.

Article 2. Réservation d'un cours

La réservation d'un cours est ferme et définitive et le contrat considéré comme parfaitement formé après signature par le client de la fiche d'inscription, le document « droit à l'image » et le paraphe et signature des CGV qui y sont jointes.

En cas de demande spécifique, un devis sera établi par les ATELIERS KEREN-SARAH.

Son acceptation et le paraphe des conditions générales de vente et du descriptif des objectifs et techniques utilisés qui y seront joints en feront un contrat parfaitement formé. Cette réservation doit être faite 20 jours calendaires au moins avant le début de la formation, sauf accord expresse des ATELIERS KEREN-SARAH.

Toute réservation d'un cours donne lieu au paiement par le Client de frais de constitution de dossier d'un montant minimum de vingt euros (20€), ce montant étant susceptible de varier selon le type de cours.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser toute réservation d'un cours d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

En cas d'annulation de sa réservation par le Client, les frais de constitution de dossier ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

En cas d'annulation de sa réservation par le Client plus d'une semaine avant le début de la prestation, le coût de la prestation est remboursé au client. En cas d'annulation dans les sept jours précédents le début de la prestation, le coût de la prestation ne sera remboursé qu'à hauteur de soixante-dix pour cent (70%). Au-delà, la prestation est due dans son intégralité. De même, toute prestation débutée est due dans son intégralité, même si le Client ne s'est pas présenté au(x) cours.

Toute annulation de sa réservation par un client causé par une maladie nécessitant une hospitalisation, une maladie entraînant l'impossibilité de se déplacer, un déménagement dans un autre département suite à une mutation professionnelle ou son décès, dûment justifié(e) par un certificat médical ou un document officiel, donnera lieu au remboursement des prestations réglées non encore effectuées.

L'annulation devra être faite par écrit et accompagnée des justificatifs utiles.

Dans le cadre des cours organisés sur l'année scolaire, et en cas d'impossibilité majeure, le Client peut annuler sa participation à une séance et rattraper ce cours manqué à un autre horaire, durant la même année scolaire, en fonction du nombre de places disponibles et avec l'accord préalable du Prestataire.

Aucun rattrapage de cours ne pourra être organisé en cas de cours ponctuel ou de stage organisé pendant les vacances scolaires.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler une prestation, au plus tard trois jours calendaires avant la date prévue, si le nombre de participants est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques par ce dernier. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

Article 3. Tarifs, modalités de règlement et pénalité de retard

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la réservation, tels qu'affichés dans les locaux des ATELIERS KEREN-SARAH ou selon le devis préalable établi par le Prestataire et accepté par le Client. La grille tarifaire est également consultable sur le site internet : www.ateliers-keren-sarah.fr

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ateliers Keren-Sarah est un établissement non soumis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), en application de l'article 293 B du Code général des impôts. Si les ATELIERS KEREN-SARAH venait à être soumis à la TVA, les tarifs seraient alors majorés du taux de TVA en vigueur.

Pour les stages et cours ponctuels, le prix est exigible en totalité et comptant au plus tard une semaine avant le premier jour de la prestation.

Pour les prestations réalisées au cours de l'année scolaire, la totalité du prix doit être réglé au plus tard une semaine avant le premier jour de la prestation. Par exception, et sur acceptation expresse du Prestataire, le Client pourra s'acquitter du prix de la prestation en trois (3) ou dix (10) mensualités. En cas de retard de paiement d'une mensualité, la totalité du prix devient exigible et le Client pourra être exclu de toute formation ou cours jusqu'à complet paiement.

Le paiement comptant ou anticipé par rapport aux délais ci-dessus énoncés ne donnera droit à aucun escompte.

Les paiements peuvent être effectués par chèques ou virements.

En cas de retard de paiement au-delà d'un délai de trente jours (30 jours) calendaires révolus à compter du premier cours ou du terme convenu en cas de règlement en plusieurs mensualités, une pénalité de retard égale à dix pour cent (10%) du prix de la prestation figurant sur la fiche d'inscription sera automatiquement et de plein droit acquise au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. En tout état de cause, les pénalités ne pourront être inférieures à trois fois le taux de l'intérêt légal.

En cas de chèque impayé, les frais bancaires imposés aux Ateliers Keren-Sarah par la banque seront dus.

Article 4. Modalités de fourniture

Les documents pédagogiques de base nécessaires à l'activité seront fournis au Client lors du déroulement de la séance ; leur liste sera indiquée sur le bulletin d'inscription. Chaque prestation fait l'objet d'une description dans la fiche d'inscription du Client.

Le Prestataire se réserve le droit d'exclure de toute formation, à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV.

Le choix du modèle mis à disposition pour les besoins des activités est à la libre disposition du Prestataire.

A la libre discrétion du Prestataire, la prestation peut comprendre la fourniture d'une tasse de café ou de thé.

Article 5. Remplacement et report

Le Prestataire se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. En cas d'absence du formateur et faute de remplaçant, les séances annulées seront remboursées.

Article 6. Responsabilité

Le Prestataire n'est tenu que par une obligation de moyen, et non une obligation de résultat. Pour les activités de formation à l'épreuve du baccalauréat, du book pour l'entrée en MàNAA ou en Prépa, le Prestataire respecte les programmes définis par le Ministère de l'Education Nationale. Les objectifs de chaque prestation sont définis dans ou en annexe de la fiche d'inscription à la prestation.

Le Client s'oblige à souscrire, pour la durée de la prestation, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice du Prestataire. Un justificatif d'assurance doit être joint à la fiche d'inscription par le Client.

Le Client s'engage à prendre connaissance de la liste des produits mis à disposition par le Prestataire pour les besoins de la prestation et à s'assurer qu'il ne souffre pas d'une allergie à l'un d'eux.

La responsabilité du Prestataire est exclue en cas de force majeure.

Article 7. Confidentialité et propriété intellectuelle

Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils du Prestataire que pour les fins prévues lors de la réservation d'un cours.

Le Prestataire détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme, utilisés dans le cadre de la réservation d'un cours, demeure sa propriété exclusive.

Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers les supports de cours ou d'autres ressources pédagogiques mis à disposition sans l'autorisation expresse et écrite du Prestataire ou de ses ayants-droit.

Le Client autorise le Prestataire à prendre, au cours des sessions de formations des photos ou vidéos sur lesquelles il pourra apparaître.

Le Client autorise le Prestataire à publier ces photos ou vidéos sur son site internet, ses prospectus ou tout support de communication pour les seuls besoins de la promotion de son activité.

Le Client sera propriétaire de toutes les œuvres conçues par ses soins lors de la formation. Le Prestataire se réserve toutefois le droit de les publier, sans fournir l'identité de leur créateur. Le Client autorise le Prestataire à publier et reproduire sur son site internet, dans ses locaux et sur ses prospectus et supports de communication, les œuvres créées durant les formations dispensées par les ATELIERS KEREN-SARAH et ce pendant une durée de cinq ans et pour les seuls besoins de la promotion de son activité.

Article 8. Informatique et Liberté

Conformément à l'article 6 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, le Prestataire constitue un fichier concernant les coordonnées de ses clients. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription. Le Prestataire ne transmet pas ce fichier à des partenaires ou à des organismes de données. Le Client peut accéder à ces informations et en demander la rectification auprès du Prestataire via une demande en ligne (contact@ateliers-keren-sarah.fr) ou par courrier (Ateliers Keren-Sarah, 42 rue Maurice Barthélémy 94120 Fontenay-sous-Bois) en indiquant ses nom, prénom et adresse et en joignant la copie d'un titre d'identité.

Article 9. Attribution de compétences

De convention expresse entre les parties, les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les Tribunaux du Val de Marne.

Article 10. Acceptation du Client

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document de sens ou de portée contraire qui sera inopposable au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.